



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 30 NOVEMBRE 2023**

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

✓ Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 30 novembre 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Était absent et ayant donné procuration : Stéphane NAEGEL à Bernadette MARTINATO

✓ Était absente excusée : Pauline DONNA

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2023-42
DEMANDE SUBVENTION - DETR

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de mise en accessibilité de l'église et des toilettes de la salle communale Camille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux de mise en accessibilité de l'église et salle communale
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR
- d'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2024
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 1^{er} décembre 2023, et de la publication le 1^{er} décembre 2023.



Le Maire,
Michel NARDIN